

CONTINENTAL
ACJ
AFRICA CREATES JOBS
2021
VIRTUAL CONFERENCE
3-4 NOV
AFRICA

Skills for the Future
Collaborating
Hearing all Voices
Skills and Jobs
for Africa's Economic Growth
Youth Divident
Labour Market Information
Informal Skills Acquisition
Digitalization

**Driving a Responsive and Agile Skills and Jobs Agenda
for Economic Growth for African Youth**

Africa Creates Jobs 2021 (l'Afrique crée des emplois 2021) COMMUNIQUÉ

4 novembre 2021

PRÉAMBULE

Avec le soutien technique de l'Agence de coopération internationale allemande pour le développement (GIZ), du 3 au 4 septembre 2021, la Commission de l'Union africaine (CUA) et l'Agence de développement de l'Union africaine (ADUA-NEPAD) ont organisé une conférence virtuelle continentale sur l'EFTP et le développement des compétences en Afrique. Cette conférence s'est tenue dans le cadre de l'Initiative compétences pour l'Afrique (SIFA). SIFA est un programme de la CUA et de l'ADUA-NEPAD en partenariat avec l'Union européenne (UE) et le gouvernement allemand.

L'objectif de la Conférence était de comprendre les défis systémiques complexes qui entravent l'écosystème des compétences et de l'emploi sur le continent, d'envisager des solutions et de convenir d'actions concrètes. Il s'agit en particulier, sans y être limités de l'inadéquation persistante des compétences, la contraction des économies en raison de l'impact de la Covid-19, la croissance sans emplois, la qualité et l'importance de la formation en EFTP, les obstacles qui empêchent les jeunes de passer de l'apprentissage à la rémunération et l'augmentation de l'informalité dans le travail indépendant ou le placement temporaire, entraînant le chômage et le sous-emploi.

Avant la COVID-19, les économies africaines étaient confrontées à des transitions massives ; les plus importantes étant une population de jeunes en pleine croissance, un accès limité aux marchés (internationaux), une faible productivité, un retard technologique, de faibles taux d'investissement, une automatisation croissante et l'émergence de la "quatrième révolution industrielle", pour ne citer que les plus importants. La mobilisation des investissements pour développer des compétences pertinentes, créer de meilleurs emplois et améliorer l'accès des groupes défavorisés aux ressources, n'a jamais été aussi cruciale et urgente en Afrique. Les conséquences de la COVID-19 ont aggravé ces problèmes. Il est donc urgent de veiller à ce que les stratégies de relance prennent en compte le court et le moyen terme et, surtout, la perspective sur le long terme d'avoir en place un écosystème dynamique et réactif en matière de compétences et d'emploi.

Les présupposés qui sous-tendent la Conférence Africa Creates Jobs sont :

- la ZLECAf catalyse de nouvelles façons de faire des affaires, de produire, de travailler et de commercer en Afrique. La zone de libre-échange peut créer et élargir les perspectives économiques, y compris une meilleure intégration dans les chaînes de valeur, créant ainsi un environnement pour beaucoup d'emplois, le travail indépendant et les opportunités de développement d'entreprises au profit de la jeunesse africaine.
- Alors que les pays africains sont confrontés à différents défis pour lesquels différentes solutions seront définies, ils ont cependant un besoin commun de lier directement l'EFTP et le développement des compétences à leurs économies nationales.
- Pour stimuler la croissance économique, il faut des compétences appropriées qui répondent aux exigences du secteur privé.
- La quantité et le rythme des solutions à l'inadéquation des compétences ne sont pas effectifs.
- Les délais d'attente pour que les jeunes passent de l'apprentissage à un emploi avec salaire décent pour vivre s'allongent davantage.
- La contraction des économies due aux effets négatifs de la COVID-19 signifie qu'il n'y a pas de croissance de l'emploi et que la productivité des entreprises est affectée, que peu

d'emplois sont créés et que dans de nombreux cas, il y a des pertes d'emplois et donc pas de nouveaux emplois pour les nouveaux venus sur le marché du travail.

- Cela conduit à une augmentation de l'informalité dans le travail indépendant ou le placement temporaire, entraînant le chômage et le sous-emploi des jeunes et le manque de financement pour transformer les systèmes nationaux d'EFTP afin qu'ils répondent aux besoins de la demande.
- Individuellement et collectivement, les États membres de l'Union africaine sont aux prises avec la question de savoir comment obtenir des résultats transformateurs dans le développement et la croissance de leurs économies. Avec l'ACJ, nous pouvons apporter des solutions en rassemblant dans la "même salle" toutes les parties prenantes qui influencent l'agenda des compétences et de l'emploi, par le biais du dialogue et en tirant parti des différentes perspectives et expériences.

PAR CONSÉQUENT, la Conférence continentale de l'ACJ a été créée comme une plateforme de dialogue avec pour objectif, la réflexion et l'apprentissage comme moteurs cruciaux pour les innovations et le développement de solutions possibles et d'actions réactives pour débloquer les opportunités en faveur de millions de jeunes africains.

La conférence était basée sur les résultats de **5 conférences régionales d'Africa Creates Jobs (L'Afrique crée des emplois)** qui ont eu lieu les 16 et 17 août pour **l'Afrique de l'Est**, les 26 et 27 août pour **l'Afrique de l'Ouest**, les 2 et 3 septembre pour **l'Afrique centrale**, les 23 et 24 septembre pour **l'Afrique australe** et les 7 et 8 octobre pour **l'Afrique du Nord**.

Elle s'est également appuyée sur la Conférence sur l'anticipation et l'adéquation des compétences en Afrique organisée du 15 au 17 septembre 2021 sous les auspices de l'Initiative compétences pour l'Afrique (SIFA), de l'Union africaine (**UA**), de **l'Agence de développement de l'Union africaine (ADUA-NEPAD)** et de **l'OIT**.

La conférence était structurée autour de quatre composantes interdépendantes : (a) une foire virtuelle présentant des outils, des produits de connaissance liés aux compétences, des expériences nationales et des pratiques comparables en matière de compétences et d'EFTP ; (b) une séance plénière d'ouverture et un discours-programme ; (c) une table-ronde de haut niveau ; et (d) deux sessions thématiques sur la reconstruction d'un système de développement des compétences réactif et les voies pour le secteur informel.

La rencontre virtuelle de deux jours a réuni plus de 700 participants des États membres de la Commission de l'UA, y compris des représentants de haut niveau des gouvernements, des communautés économiques régionales, des organisations patronales faitières, des entreprises, de l'EFTP et des praticiens du développement des compétences, des représentants des gouvernements, du milieu universitaire et des institutions de recherche sur les politiques, des partenaires au développement et des jeunes.

CONFÉRENCE D'AFRICA CREATES JOBS (L'AFRIQUE CRÉE DES EMPLOIS)

Ils sont guidés par la **Charte africaine de la jeunesse**, qui souligne le rôle central des jeunes dans le développement socioéconomique du continent africain et l'importance de l'éducation et du développement des compétences ainsi que de leurs inclusions, de leurs participations et de leurs mobilisations aux questions qui les concernent et ont un impact sur leur vie.

Rappelant l'aspiration de l'Agenda 2063 de l'Afrique qui vise une Afrique dont le développement est axé sur les personnes et qui s'appuie sur le potentiel de la population africaine, en particulier ses femmes et ses jeunes.

Rappelant en outre l'aspiration de l'Agenda 2063 de l'Afrique qui vise une Afrique prospère, fondée sur une croissance inclusive et un développement durable caractérisés par des emplois, un travail décent, l'éducation, la science et la technologie, et catalysant la révolution des compétences.

Réaffirmant l'engagement pris au plan mondial à l'égard des **Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies** d'augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes possédant des compétences pertinentes, notamment techniques et professionnelles, pour l'emploi, les emplois décents et l'entrepreneuriat d'ici 2030.

Réaffirmant en outre l'engagement pris par rapport à l'**ODD 8** de réduire sensiblement la proportion de jeunes qui ne sont ni employés, ni scolarisés, ni formés, et de parvenir au plein emploi productif et à un travail décent pour toutes les femmes et tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, ainsi qu'au respect du principe "à travail égal salaire égal", d'ici 2030.

Reconnaissant que la **Zone de libre-échange continentale africaine** offre une plateforme pour créer des opportunités d'emplois décents et une activité entrepreneuriale accrue pour le peuple africain.

Reconnaissant la nécessité de développer des compétences qui répondent aux demandes et aux exigences du marché afin de renforcer les capacités des peuples africains à s'engager de manière significative dans la Zone de libre-échange continentale africaine.

Réaffirmant l'engagement à mettre en œuvre la **Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique 2016-2025** (CESA 16-25), qui vise à réorienter les systèmes d'éducation et de formation de l'Afrique pour répondre aux connaissances, aux compétences, aux aptitudes, à l'innovation et à la créativité requises pour nourrir les valeurs fondamentales africaines et promouvoir le développement durable aux niveaux national, sous-régional et continental.

S'engageant en outre à mettre en œuvre la **Stratégie 2024 pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique** (STISA-2024) qui vise à accélérer la transition de l'Afrique vers une économie novatrice basée sur le savoir, la **Stratégie continentale pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) afin de favoriser l'emploi des jeunes et le Plan d'action pour la décennie de l'EFTP (2009 - 2018)**.

Notant que la population des jeunes en Afrique augmente rapidement et devrait doubler pour atteindre plus de 830 millions de personnes à l'horizon 2050. Si elle est correctement exploitée, cette croissance de la population en âge de travailler pourra soutenir une augmentation de la productivité et une croissance économique robuste et plus inclusive dans toute l'Afrique.

Considérant que, malgré la croissance économique rapide que connaissent plusieurs pays d'Afrique, la demande de nouveaux emplois n'a pas encore été satisfaite, car alors qu'environ dix à douze millions de jeunes entrent sur le marché du travail chaque année, le taux actuel de création d'emplois sur le continent ne permet pas de répondre de manière adéquate aux nouveaux demandeurs d'emploi.

Reconnaissant que l'un des principaux défis auxquels les États membres sont confrontés aujourd'hui est l'inadéquation entre les emplois, les compétences et les aspirations, qui se manifeste par un manque d'emplois adéquats et décents et une inadéquation entre les compétences et les qualifications. La réalité ne fait qu'exacerber la situation : le marché du travail et les employeurs

manquent de personnes possédant les compétences requises. Les demandeurs d'emploi ont du mal à effectuer une transition facile vers un emploi avec les qualifications acquises ou sont confrontés à un manque de préparation face au monde du travail,

Notant que dans la plupart des États membres de l'UA, le paysage du développement des compétences est fragmenté, insuffisamment coordonné et souvent dépourvu de qualité et n'est pas orienté vers la demande, ce qui ne permet pas de répondre aux exigences du marché du travail en matière de compétences.

Conscients que de nombreux **facteurs de changement**, notamment les mutations démographiques, la mondialisation et le commerce, la numérisation, les changements technologiques et les changements climatiques offrent des perspectives d'accélération du développement économique, et partant, des possibilités de croissance de l'emploi et de l'entrepreneuriat productifs et à plus forte valeur ajoutée.

Considérant que ces facteurs de changement affectent les économies, façonnent les marchés du travail, modifient les besoins en compétences et présentent des défis en matière de capital humain car les travailleurs et les entreprises doivent constamment s'ajuster, s'adapter pour rester compétitifs sur les marchés mondiaux.

Constatant les graves répercussions de la **pandémie de Covid-19** sur le monde du travail, notamment la forte baisse de l'activité économique dans des secteurs tels que l'industrie manufacturière, l'éducation, le tourisme et l'hôtellerie, la réduction des dépenses de consommation, la perturbation des chaînes d'approvisionnement, la destruction d'emplois ou la modification des méthodes de travail.

Notant en outre que les perturbations massives du marché du travail dues à la pandémie de COVID-19 touchent particulièrement les groupes vulnérables : d'une part, les femmes ont subi des pertes d'emplois et de revenus disproportionnées en raison de leur forte présence dans les secteurs les plus touchés, et d'autre part, les jeunes sont désormais confrontés à des chocs multiples, car ils voient disparaître les possibilités d'éducation, de formation et d'emploi. En plus, les perturbations du travail et de la formation sont encore amplifiées par d'énormes fractures numériques.

Sur la base du PLAN D'ACTION POUR LA DÉCENNIE AFRICAINE (2019-2028) POUR LA FORMATION ET L'EMPLOI DES JEUNES DANS LES DOMAINES TECHNIQUE, PROFESSIONNEL ET ENTREPRENEURIAL, les conférences 2021 d'Africa Creates Jobs

RECOMMANDENT À:

a) l'Union africaine, à l'Agence de développement de l'Union africaine (ADUA-NEPAD) et aux Communautés économiques régionales ce qui suit :

- ❖ **HARMONISER LES POLITIQUES EN MATIÈRE DE COMPÉTENCES** : faciliter et soutenir les États membres pour **élaborer, renforcer et harmoniser les politiques, les stratégies, les capacités et les dispositions institutionnelles** en coopération avec le secteur privé pour promouvoir la mobilité sur les marchés du travail et entre les systèmes éducatifs et pour l'identification et l'anticipation des besoins actuels et futurs en matière de compétences.
- ❖ **DONNÉES SUR LES COMPÉTENCES** : investir dans les **données, les données probantes, les connaissances et la diffusion de résultats éclairés par les politiques** sur l'anticipation des

compétences et les systèmes d'information sur le marché du travail, en collaboration et en partenariat avec les bureaux nationaux de statistiques, les conseils sectoriels de compétences, les associations d'entreprises, les employeurs, les organisations du marché du travail et les établissements d'enseignement supérieur, y compris les EFTP.

- ❖ **COMPÉTENCES POUR LA ZLECAF** : aider les États membres à mettre en place des systèmes pour **développer** par anticipation les **compétences** et les **savoir-faire** requis pour renforcer les capacités productives nécessaires afin de tirer parti des opportunités offertes par la **Zone de libre-échange continentale africaine**.
- ❖ **APPRENTISSAGES** : faciliter les apprentissages de qualité et les opportunités d'apprentissage en milieu de travail enracinés dans un environnement de travail favorable à l'amélioration des perspectives d'emploi. La Formation techniques et professionnels sur le lieu de travail équipe la main-d'œuvre de connaissances, de compétences, d'attitudes et de savoir-faire importants pour le marché du travail en constante évolution et permet l'amélioration des connaissances et le perfectionnement pour l'inclusion et l'excellence.
- ❖ **DIALOGUE ET ÉCHANGE DE BONNES PRATIQUES** : tirer parti du pouvoir politique **et de rassemblement pour institutionnaliser et renforcer les plateformes de dialogue et pour partager les bonnes pratiques** en matière de développement des compétences d'EFTP et de compétences entrepreneuriales et favoriser la réplication des bonnes pratiques identifiées en Afrique, et pour renforcer les collaborations et les partenariats qui favorisent un développement des compétences plus réactifs sur le continent.
- ❖ **IDENTIFICATION DES BESOINS EN COMPÉTENCES** : aider les États membres à mettre en place des systèmes permettant d'**identifier les besoins en compétences consécutifs aux conséquences de la Covid-19 sur le marché du travail** et, par la suite, d'identifier les besoins de perfectionnement et d'amélioration des compétences dans les secteurs de leurs économies touchés par la pandémie de COVID-19 (positivement et négativement); comme l'industrie manufacturière, l'agriculture, le tourisme et l'hôtellerie, l'exploitation minière, l'énergie, l'éducation et la formation; les petites et moyennes entreprises (PME), la santé et les TI.
- ❖ **ACCORDS DE RECONNAISSANCE MUTUELLE** : aider les États membres à négocier et convenir de la reconnaissance mutuelle des compétences afin de faciliter la libre circulation de la main-d'œuvre dans les professions cruciales. La mobilité transnationale des apprentis, que ce soit sur le lieu de travail ou dans les établissements d'enseignement et de formation devrait être progressivement favorisée.
- ❖ **DÉVELOPPEMENT de l'ACFQ (Cadre continental africain des certifications) ET ALIGNEMENT DU NQF (CADRE NATIONAL DE QUALIFICATION)**: soutenir le processus en cours pour élaborer un **Cadre continental africain des certifications (ACQF)** par la Commission de l'UA, établir des cadres nationaux de qualification et les aligner sur l'ACFQ, le cas échéant.

b) États membres de l'Union africaine

- ❖ **IMPACT DE LA COVID-19 ET LE MONDE DU TRAVAIL EN PLEINE MUTATION** : au regard des conséquences de la COVID-19 sur le marché du travail, investir dans la collecte des données, l'analyse et l'évaluation des besoins en compétences consécutifs à la pandémie et par la suite, identifier les besoins en compétences, en perfectionnement et en amélioration des compétences des secteurs économiques vitaux, y compris, mais sans en exclure d'autres, l'industrie manufacturière, l'agriculture, l'exploitation minière, l'énergie, le tourisme et l'hôtellerie, les petites et moyennes entreprises (PME), les secteurs de l'éducation et de la formation, du numérique et de la santé.

- ❖ **CADRE POUR L'APPRENTISSAGE:** garantir un cadre réglementaire clair et cohérent pour l'apprentissage fondé sur une approche de partenariat juste et équitable, y compris un dialogue transparent entre toutes les importantes parties intéressées. Cela peut comprendre notamment des procédures d'accréditation pour les entreprises et les lieux de travail qui offrent des programmes d'apprentissage ou d'autres questions liées à l'assurance qualité.
- ❖ **VOIES D'ACCÈS POUR LES SECTEURS INFORMELS:** mettre en place des mécanismes qui permettent aux jeunes travaillant dans le secteur informel d'avoir **accès aux systèmes de compétences conventionnels**. Il s'agit notamment des cadres et de la mise en œuvre liés à la **reconnaissance des acquis antérieurs**.
- ❖ **DÉVELOPPEMENT du ACFQ ET ALIGNEMENT DU NQF :** soutenir le processus en cours pour élaborer un **Cadre continental africain des certifications (ACQF)** par la Commission de l'UA, établir des cadres nationaux de qualification et les aligner sur l'ACFQ, le cas échéant.
- ❖ **EFTP NUMÉRIQUES:** travailler avec les parties prenantes respectives pour mettre au point des **solutions d'apprentissage numérique** favorisant l'accès à l'EFTP, ouvrant ainsi la possibilité d'obtenir des compétences complètes pour les apprenants vivant dans des zones reculées
- ❖ **FEMMES ET JEUNES :** mettre un accent particulier sur l'EFTP et le développement des compétences en faveur des femmes et des jeunes et donner aux jeunes Africains, hommes et femmes, une voix dans l'élaboration et l'exécution des programmes.
- ❖ **COMPÉTENCES EN MATIÈRE D'APTITUDES PERSONNELLES ET SOCIALES ET D'ENTREPRENEURIAT:** les efforts à cet égard **devraient aller au-delà de l'accent mis sur les compétences techniques et les aptitudes personnelles et sociales** et inciter les jeunes à acquérir des compétences pratiques importantes, à se recycler et à se perfectionner pour des opportunités qui favorisent l'esprit d'entreprise.
- ❖ **RENDRE L'EFTP ATTRAYANT :** améliorer la **visibilité, l'attractivité et la reconnaissance de l'EFTP** comme étant crucial et essentiel au développement des compétences et à l'anticipation des compétences axées sur la demande pour les emplois et l'entrepreneuriat. Les efforts à cet égard peuvent se rapporter aux analyses comparatives internationales, aux partenariats et programme de jumelage avec d'autres institutions d'EFTP mondialement reconnus, au partenariat avec l'industrie, les travailleurs et les employeurs et soutenir les concours de compétences locaux, nationaux et continentaux comme moyens d'améliorer l'image.

c.) Secteur Privé

- ❖ **FORMATION CONTINUE; NORMES DU TRAVAIL ET APPRENTISSAGE:** encourager les États membres à s'orienter vers une formation plus **pratique et axée sur la demande sur le lieu de travail** et œuvrer à développer et renforcer les besoins de l'industrie et du travail pour les professions afin d'assurer une large compréhension de l'industrie et des personnes formées. Ce soutien et cette collaboration devraient s'étendre à l'élaboration de lignes directrices certaines et à la reconnaissance mutuelle des apprentissages et des stages non payés et de la formation.
- ❖ **PARTICIPATION ACCRUE DU SECTEUR PRIVÉ À L'EFTP:** renforcer les **partenariats public-privé** et les partenariats entre le secteur privé et les établissements de formation afin de soutenir l'EFTP et

le développement des compétences nécessaires aux opérations commerciales et participer davantage au développement de tous les aspects de l'EFTP.

- ❖ **DÉVELOPPER DES CHAÎNES DE VALEUR RÉGIONALES ET CONTINENTALES** : utiliser les opportunités qu'offre la ZLECAf pour développer des chaînes de valeur régionales et continentales, intégrer dans la mesure du possible, les petites et moyennes entreprises dans les chaînes de valeur et utiliser les opportunités pour constituer la base de consommateurs africains.

d.) Partenaires au développement

- ❖ **ASSISTANCE DES PARTENAIRES AU DÉVELOPPEMENT**: soutenir le **renforcement des capacités** de l'UA, de l'ADUA-NEPAD, des CER et des États membres pour concevoir des politiques, des systèmes, des dispositions institutionnelles, des mécanismes de gouvernance et de dialogue qui améliorent le développement des compétences et l'EFTP.
- ❖ **PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ** : faciliter les partenariats public-privé qui offrent des possibilités d'apprentissage, l'élaboration de programme d'études adaptés à la situation, l'amélioration de la qualité de la formation par la pratique et l'amélioration du recyclage.
- ❖ **DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET L'APPRENTISSAGE AXÉS SUR LA DEMANDE** : aider les États membres de l'UA à concevoir des approches pour améliorer les perspectives d'emploi
- ❖ **SYSTÈMES DE COMPÉTENCES RÉACTIFS** : promouvoir le programme continental des compétences en soutenant le développement de modèles et d'approches reproductibles qui établissent des éléments clés de systèmes de compétences agiles et réactifs.
- ❖ **CRÉATION ET PARTAGE DES CONNAISSANCES** : améliorer les plateformes disponibles en présentiel et en ligne pour l'échange de connaissances entre pairs et la cocréation.

e.) JEUNESSE

- ❖ **AMPLIFIER LA VOIX DES JEUNES** : créer et mettre à profit des opportunités de participer aux interventions pour favoriser des solutions qui reflètent les besoins des jeunes.

PROCHAINES ÉTAPES ET VOIE À SUIVRE

- ❖ **SENSIBILISATION**: en étroite collaboration avec les États membres de l'UA, l'ADUA-NEPAD et les CER devraient améliorer la visibilité, l'attractivité et la reconnaissance de l'EFTP comme étant crucial et essentiel pour le développement des compétences axées sur la demande. Développer une marque pour de bonnes pratiques africaines d'EFTP que les entreprises pourraient utiliser dans leurs campagnes de responsabilité sociale des entreprises.
- ❖ **Recherche des meilleures méthodes d'EFTP** : en étroite collaboration avec les États membres et d'autres partenaires, la Commission de l'UA et l'ADUA-NEPAD élaborent de meilleures méthodes de systèmes d'EFTP et de développement des compétences en Afrique.
- ❖ **DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET EFTP**: en étroite collaboration et en partenariat avec les partenaires au développement, l'UA et les CER devraient aider les États membres à renforcer leurs capacités en matière d'EFTP pratiques et axés sur la demande.

- ❖ **GESTION ET PARTAGE DES CONNAISSANCES** : renforcer les mécanismes pour élargir l'accès à l'information et la diffusion en soutenant la collecte, la documentation, le partage et la reproduction de bonnes pratiques et d'idées novatrices sur le développement des compétences et l'EFTP, en utilisant les plateformes de partage des connaissances existantes <https://www.nepad.org/skillsportalfor youth> and <https://acqf.africa/>
- ❖ **ENCOURAGER LE PERFECTIONNEMENT, LE RECYCLAGE ET L'AMÉLIORATION DES COMPÉTENCES** : les États membres, l'UA, les CER, le secteur privé et les partenaires au développement devraient collaborer pour cultiver et encourager le perfectionnement, le recyclage et l'amélioration des compétences en fonction des résultats des initiatives d'anticipation et de rapprochement des compétences. Cela devrait inclure (a) la mise en place de mécanismes de financement flexibles et novateurs, (b) la promotion de la sensibilisation et la diffusion d'informations sur le développement des compétences et l'EFTP, (c) l'offre d'opportunités créatrices d'apprentissage telles que des plateformes virtuelles et technologiques de développement des compétences et (d) des moyens pour inciter les entreprises à assurer des apprentissages ou d'autres formations en entreprises.
- ❖ **ÉVALUER LES PROGRÈS RÉALISÉS**: rendez-vous est pris pour 2023 pour évaluer l'état d'avancement de la révolution des compétences en Afrique en fonction des progrès présentés par la Commission de l'UA et le groupe de l'EFTP lors des réunions des CTS de la Commission de l'UA.